



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : SC

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

**Délégation à la Sécurité Routière**

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Paris, le  
Réf. :

**13 MARS 2023**

Maître,

En date du 15 décembre 2022 vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Il ressort de l'étude de son dossier, que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 11 et 12 février 2022 a été enregistré et lui a fait bénéficier de l'ajout de trois points.

Son permis de conduire se trouve doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire